

Les éleveurs s'engagent à :

- Communiquer avec les promeneurs à l'aide de panneaux informatifs
- Participer aux groupes de travail qui seront organisés en vue de redessiner certains tracés du PDIPR sur leur territoire pastoral
- Echanger avec les sociétés de chasse et le PDIPR en amont des réalisations de clôture
- Assurer une communication avec les sociétés de chasse
- Continuer à améliorer la gestion des chiens de protection (choix des souches génétiques, mode d'élevage et d'alimentation, appel à un soutien technique en cas de besoin...)
- Participer à des actions de sensibilisation et d'information sur le pastoralisme (par exemple avec les écoles)

« « « « Gestion du multiusage sur le territoire » » » »

Problématique :

Très forte fréquentation par tous types de publics (promeneurs, randonneurs, traileurs, VTTistes, cavaliers, chasseurs...) de l'espace pastoral et confrontations avec les chiens de protection et les outils de travail des éleveurs

Pression de prédation permanente et forte sur les troupeaux, avec un stress et une surcharge de travail pour les éleveurs et un épuisement des chiens de protection

Méconnaissance du pastoralisme et de l'espace rural par le grand public et comportements à risque face aux troupeaux.

Objectifs :

Favoriser la promotion du pastoralisme en direction du grand public (locaux et touristes)

Améliorer la cohabitation avec les troupeaux, les chiens de protection et les outils de travail des éleveurs (équipements, prés de fauche, etc.)

Favoriser la bonne cohabitation du pastoralisme avec les activités cynégétiques (engager des actions de coopération)

« « « « Gestion forestière (sylvopastoralisme), DFCI et biodiversité » » » »

Problématique :

Maintenir les milieux ouverts sur le territoire

Difficulté à réaliser des coupes et à commercialiser les bois, en particulier sur le foncier privé

Faire respecter les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage)

Objectifs :

Organiser les propriétaires forestiers pour favoriser des actions de gestion sylvicole et de mise en place de pâturage

Mieux valoriser les services de FORCE 06 à l'échelle du territoire et informer les habitants de l'utilité publique de ces services

Redéployer l'activité pastorale sur les milieux en cours de fermeture

« « « « Gestion des conditions d'exercice des activités agropastorales » » » »

Problématique :

Moderniser les équipements pastoraux et d'élevage face aux enjeux du réchauffement climatique, de la prédation, de la biodiversité et du bien-être animal

Sécuriser l'accès au foncier pastoral

Pérenniser une main-d'œuvre agricole sur le territoire

Objectifs :

Favoriser la création et l'entretien d'équipements d'abreuvement des troupeaux, de logement des bergers et d'accès aux territoires pastoraux

Mettre à jour les conventions pluriannuelles de pâturage sur le foncier public

Promouvoir les produits pastoraux et faciliter leur commercialisation sur le territoire

Le SIVOM du Pays de Vence et les communes du POPI s'engagent à :

- Intégrer une information sur le pastoralisme dans les documents de communication du SIVOM et de ses partenaires (revues locales) et offices de tourisme compétents
- Sensibiliser le grand public aux rôles de l'élevage pastoral et expliquer la problématique de la prédation avec ses conséquences pour le pastoralisme grâce aux supports et actions prévues dans le plan d'actions pastoral
- Œuvrer à la pérennisation et au développement des opérations de sensibilisation du public sur les espaces pastoraux (ambassadeurs du PNR, médiateurs pastoraux, garde-champêtres...)
- Participer aux groupes de travail qui seront organisés en vue de redessiner certains tracés du PDIPR sur les communes
- Prévenir les éleveurs en amont des manifestations prévues sur leur territoire pastoral et tenir compte de leurs contraintes

- Participer avec les gestionnaires à l'ouverture des milieux présentant un intérêt combiné écologique, forestier et pastoral (sensibilisation des autres usagers, contribution financière avec l'aide des financements pastoraux)

- Informer le grand public sur l'intérêt du pastoralisme pour la préservation de la biodiversité et la prévention des incendies

- Œuvrer à la création de débouchés locaux pour le bois en partenariat avec les acteurs territoriaux de la forêt (Département, EPIC, CRPF, ONF)

- Créer ou entretenir des équipements pastoraux structurants (cabanes, stockage d'eau, pistes d'accès...) sur le foncier public en s'appuyant sur les structures techniques compétentes et sur les financements publics prévus

- Rechercher des solutions viables pour la réalisation des équipements pastoraux et des bâtiments agricoles situés dans le site classé des Baous

- Signer des conventions pluriannuelles de pâturage avec les éleveurs pâturant sur le foncier public

- Favoriser la présence des producteurs locaux sur les marchés et dans les commerces locaux ou lors de manifestations